Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ERES VEGA EURO RENDEMENT ISR - Part M
CODE AMF : 990000125669

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Fonds d'épargne salariale soumis au droit français. Ce fonds est géré par la société de gestion Eres gestion.

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCPE a le même objectif de gestion que son fonds maître à savoir : *la recherche sur une période supérieure à 3 ans d'une performance égale ou supérieure à celle de l'indicateur de référence, composé à 42.5% de Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans coupons réinvestis, à 42.5% de Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 5-7 ans coupons réinvestis et à 15% de l'Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis diminué des frais de gestion propre au nourricier, sur une durée de trois ans minimum, en intégrant des critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans le processus d'analyse et de sélection des titres en portefeuille.*

Ce FCPE est nourricier du fonds « VEGA EURO RENDEMENT ISR » . A ce titre, l'actif du FCPE ERES VEGA EURO RENDEMENT ISR est investi en totalité et en permanence à 90% ou plus de ses actifs en parts «I» ou «R» du FCP maître « VEGA EURO RENDEMENT ISR » et jusqu'à 10% en liquidités. La performance du fonds pourra être inférieure de celle du maître, notamment à cause de ses frais de fonctionnement propres et en fonction de la pondération du fonds maître en portefeuille.

L'orientation de l'OPCVM maître VEGA EURO RENDEMENT ISR est la suivante :

La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. L'Indicateur de Référence sert à déterminer la commission de performance qui pourra être prélevée.

Le portefeuille peut être investi en actions, obligations et produits monétaires en fonction de la conjoncture et des anticipations de la Société de Gestion avec une exposition nette au risque actions au maximum à 40% et un investissement dans les taux et les liquidités au minimum de 60% et au maximum de 100% de l'actif net.

Le FCP a le label ISR. En amont de la sélection des titres, des exclusions sont appliquées : sociétés ne respectant pas les standards internationaux, des sociétés ayant un pourcentage supérieur à 30% de leur chiffre d'affaires dans des activités controversées : tabac, charbon thermique et armes. L'approche retenue est de type « Best-In-Universe ». Cette approche peut créer des biais sectoriels assumés. L'analyse ESG s'appuie sur l'évaluation de plusieurs critères tels que la Gouvernance d'entreprise, les émissions, effluents et déchets, l'impact carbone, les droits de l'homme, l'utilisation de la biodiversité, la santé et la sécurité des collaborateurs.

Le score extra financier (entre 0 et 100) reflète une appréciation de la notation ESG. Un score bas correspond à une société plus vertueuse sur le plan de l'ESG. Pour les Green Bonds, le gérant applique une réduction de 1/3 de la note de l'émetteur. Une analyse des controverses est effectuée suivant une notation qui va de 1 à 5, 5 étant la plus élevée. Le fonds pratique une exclusion des entreprises ayant une notation supérieure à 40 et/ou une controverse de 5. Les actions seront principalement des capitalisations de la zone euro avec une limite de 15% en actions européennes hors zone euro et une limite de 5% en valeurs cotées sur les marchés européens et exposées à un risque pays émergents. La taille minimale de capitalisation sera de 1 milliard d'euros.

Les investissements en obligations porteront sur des emprunts d'Etat et titres du secteur privé de notation minimale BBB-, ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion, et, dans la limite de 25% de l'actif, en titres non notés ou de notations inférieures à BBB- mais dont la notation minimale sera au moins BB-. Les investissements monétaires seront réalisés au travers d'OPC ou de titres de créances négociables libellées en euro et émis par des Etats ou des émetteurs privés.

Le gérant pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisés pour couvrir le portefeuille contre le risque actions le risque de change ou le risque de taux ou pour renforcer l'exposition du portefeuille aux marchés actions.

Indicateur de référence I 42.5% de Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans coupons réinvestis, à 42.5% de Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 5-7 ans coupons réinvestis et à 15% de l'Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis diminué des frais de gestion propre au nourricier

Affectation des revenus I Capitalisation pure

Heure limite de centralisation des ordres de souscription / rachat I Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale choisi par votre entreprise. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

Fréquence de valorisation I La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Durée de placement minimum recommandée I Supérieure à 3 ans. Ce fonds n'est pas approprié pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur épargne avant 3 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propre au PEE et/ou au PERCO.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — *A risque plus élevé*



Rendement potentiellement plus faible — *Rendement potentiellement plus élevé*

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du FCPE sur une période de 5 ans. L'indicateur de risque du FCPE s'explique par l'exposition diversifiée aux marchés actions, aux risques de taux et de crédit. Le profil de risque du fonds nourricier est identique à celui de l'OPC maître. Les autres risques ainsi que les modalités de souscription rachat du fonds maître et du nourricier sont détaillés dans le prospectus des fonds.

Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce fonds.

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque". La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre fonds.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit I Le fonds maître peut détenir indirectement à travers ses investissements en OPC des obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Les obligations spéculatives à haut rendement sont des titres à caractère spéculatifs et s'adressent plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investisseurs dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidite plus réduite.

Risque de liquidité I Le fonds maître peut investir indirectement à travers ses investissements en OPC sur des marchés peu liquides ou qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces variations de marchés peuvent entrainer des écarts de valorisations importants sur les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Impact des techniques telles que des produits dérivés I Les OPC sélectionnés dans le fonds maître peuvent utiliser les produits dérivés et peuvent amplifier leur perte du fait du recours à des instruments financiers à terme ferme et/ou conditionnels et/ou contrats financiers de gré à gré.

Garantie I Le Fonds n'est pas garanti en capital.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.56%*

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés communiqués sont des maxima ; dans certains cas l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son teneur de compte et/ou de son entreprise, les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.

***Les frais courants** sont fondés sur une estimation des frais qui seront prélevés sur le prochain exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.
- les frais de gestion pris en charge par l'entreprise.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais de fonctionnement et commissions" du règlement du fonds, disponible sur le site internet : www.eres-gestion.com ou par courrier sur simple demande.

PERFORMANCES PASSEES

La part n'a pas été active sur une année civile complète et ne dispose pas encore de données pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Date de création du fonds I 2020

Date de lancement de la part I 24/07/2020

Devise de référence I EUR

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire I CACEIS Bank.

Teneur de compte I Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaitre son identité.

Ce Fonds d'épargne salariale multi-entreprises est réservé aux bénéficiaires des mécanismes d'épargne salariale des entreprises adhérentes.

Ce FCPE est constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver des informations sur ces parts dans le règlement du FCPE ou sur le site internet : www.eres-gestion.com

Eres gestion met à disposition de chaque souscripteur sans frais, le prospectus et le rapport annuel du FCPE sur le site du teneur de compte et/ou sur son site www.eres-gestion.com et par courrier sur simple demande au 115 rue Réaumur,CS 63235, 75080 Paris Cedex 02. Le prospectus, le DICI, les rapports et les comptes périodiques du fonds maître VEGA EURO RENDEMENT ISR (RC) sont disponibles sur simple demande auprès de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Conseil de Surveillance I Le Conseil de Surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de part et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises. Son role principal consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.

Fiscalité I La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique / "U.S. Person" (définition disponible dans le règlement du fonds).

La responsabilité de Eres gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Cet OPC est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Eres gestion est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/02/2022.